

Pouvoir du bureau de révoquer ou suspendre les arpenteurs...	329
Attestation des arpenteurs.....	329
Assermentation des chaîneurs.....	329
Etalon de mesure.....	329
Comment seront renouvelés les angles perdus et les lignes effacées.....	330
Instructions spéciales aux arpenteurs à ce sujet.....	330
Rétablissement des méridiens—réserves de chemins .....	331
Arpentage des subdivisions légales.....	331
Lignes de division dans les sections fractionnaires.....	332
Lignes de bornage primitives, et leur effet.....	332
Les réserves de chemins dans les villes, etc., sont des chemins publics.....	333
Enquêtes par les arpenteurs, comment faites.....	333
Protection des arpenteurs et des bornes posées par eux .....	335
Journal et carnet d'arpentage, etc.....	335
Tarif des honoraires pour copies de plans, etc.....	336
Abrogation des actes antérieurs.....	336
Annexe et formules diverses.....	337
<b>Territoire en contestation, Acte 43 V., c. 36, prorogé tel qu'amendé...</b>	<b>445</b>
<b>Travaux publics, actes concernant le ministre des, modifié quant à ses pouvoirs.....</b>	<b>46</b>
Certains pouvoirs et devoirs attribués au ministre des Chemins de fer et Canaux.....	46
<b>Trois-Rivières, Acte concernant le maître de havre de.....</b>	<b>474</b>
Nomination par les commissaires ratifiée.....	478
Traitement au lieu d'honoraires ; pouvoirs du Gouverneur en conseil sauvegardés.....	478